



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 AVRIL 2022
N°09

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M49 DE L'EXERCICE 2021

Date de la convocation :
11/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 15 avril, à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. François COGGIA, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. COGGIA Jean Dominique, M. SPADA Sébastien, M. CERVOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, M. AMPART Jean Claude, M. RAFFALLI Louis

Nombre de Conseillers
en exercice : 11

Nombre de membres
présents : 07

ETAIENT ABSENTS : Mme ANDREI Brigitte

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

ABSENTS REPRESENTES :
Mme BIFERALI Martine donne procuration à M. RAFFALLI Louis,
Mme AIUTI Dominique donne procuration à M. AMPART Jean Claude,
M. LAPORTE Bernard donne procuration à M. CERVOTTI Jean Louis.

Secrétaire de séance
M. COGGIA
Jean Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20220429-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Monsieur le Maire donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2021
par Monsieur le Receveur Municipal**

Sur exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Budget Primitif de l'exercice 2021 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent.

CONSIDERANT, l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

**CONSIDERANT, l'exécution du budget de l'exercice clôt dans ses différentes
Sections budgétaires,**

CONSIDERANT, la comptabilité des valeurs inactives,

Après, réunion de la commission compétente, le 15 avril 2022

DECLARE

**Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve
de sa part**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20220429-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2022